

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 43 (1914)

Heft: 11

Rubrik: Comptes de la Société d'éducation : exercice 1913

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cette augmentation est de 140,650 fr. 25, due, sans doute, aux subventions fédérales et à l'élévation des cotisations.

En 1912, les pensions échues montaient à 39,340 fr., en 1913 à 40,280 fr. et en 1903 à 25,800 fr.

La rubrique *Cotisations impayées* a passé de 755 fr. en 1912, à 1,570 fr. en 1913. Ici, nous formulons le vœu de ne plus voir, à l'avenir, des retards trop prolongés dans le paiement des cotisations. Bien qu'un versement obligatoire, sous peine de poursuites, ait plutôt l'air d'un impôt que d'un placement, nous ne voudrions pas voir se produire, chez nous, ce phénomène inattendu et qui dérouterait toutes les prévisions : le retraité malgré lui ou le sociétaire récalcitrant.

Nous savons très bien que le budget d'un instituteur chargé de famille ne supporte pas trop de prélèvements ; nous comprenons aisément qu'une gêne momentanée peut créer d'ennuyeuses nécessités. Aussi, le caissier est toujours autorisé à accorder tout délai *raisonnable* à quiconque lui en fait la demande. Mais il faut qu'on sache qu'au 31 décembre l'Etat n'accorde qu'un subside égal aux cotisations effectivement rentrées.

Au moment où l'idée de revision de notre loi sur la Caisse de retraite fait son chemin, montrons de la bonne volonté, de la concorde et de la solidarité. Ce sera la meilleure garantie du succès. (*A suivre.*)

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

EXERCICE 1913

1913		Doit	Avoir
		FR. C.	FR. C.
Janvier	1 Solde en caisse	39 10	
Mai	19 Subside extraordinaire de la Direction pour combler le déficit de l'exercice précédent	200 —	
»	19 Délégation de 2 membres de la Société à la réunion du corps enseignant valaisan, à Sierre		40 —
Juin	5 Acquitté 4 anciennes notes, à l'imprimerie Saint-Paul		122 40
Juillet	2 Subside ordinaire de la Direction de l'Instruction publique	500 —	
»	2 Note, librairie Rody		1 30
»	3 Produit de la vente des cartes de banquet	462 50	
»	3 A la Rédaction du <i>Bulletin pédagogique</i> , allocation		150 —
»	4 Note de M. Collaud, restaurant des Merciers, banquet		575 —

1913		Doit	Avoir
		FR. C.	FR. C.
»	5 Frais d'organisation de la fête . . .		28 30
»	10 Note, imprimerie Bonny-Bavaud . . .		22 50
»	10 Note pour office, concert, télégrammes, etc.		38 90
»	15 Vieille note, imprimerie Saint-Paul . .		15 25
»	25 Note de M. Thurler, porté-drapeau : frais, débours.		6 —
Octobre	4 Note, imprimerie Saint-Paul . . .		1 30
Décembre	31 Note de M. F. Barbey, président de la Société : débours		1 10
»	31 Allocation à M ^{lle} Gutknecht, instit., pour rapport 1913		20 —
»	31 Note du secrétaire-caissier : frais et débours.		6 55
»	31 Note, librairie Labastrou.		4 30
»	31 Indemnités de route aux membres du comité (4 séances)		62 55
»	31 Allocation au secrétaire-caissier . .		50 —
»	31 Solde en caisse.		56 15
1914		<u>1,201 60</u>	<u>1,201 60</u>
Janvier	1 Solde en caisse, à nouveau	56 15	

O. DUCRY, *secrétaire-caissier*.

Les présents comptes ont été examinés et reconnus exacts par les soussignés.

Fribourg, le 1^{er} mai 1914.

J. GREMAUD.

C. PILLOUD.

PROGRAMME

**approuvé par la Direction de l'Instruction publique,
pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles
du canton de Fribourg, année 1914.**

(Suite.)

Deuxième degré. — Exemple de leçon. — Garçons.

1. a) CONVERSER PAR GROUPES; b) MARCHER EN CADENCE; c) CHANG. DE DIRECTION A LA COLONNE DE MARCHE; d) OUVRIR (INTERVALLES) LES RANGS.

2. Ms H. (Ms EPS, Ms CL., Ms N., LEVER LES BRAS) — FL. LES J. A FOND. — Suivre le même ordre qu'à la leçon précédente.

3. Ms H., — POSER ALTER. UNE J. FL. EN AV. — Pour bien exécuter